



Refus du proprietaire de donner quittances,trop percu caf,et caut

Par **annanas**, le **24/09/2014** à **14:13**

bonjour,j'aimeraio avoir l'avis d'un conseiller juridique svp,merci beaucoup,voici mon probleme:mon proprietaire refuse de me donner mes quittances de loyers et ce depuis 5 mois de relances telefoniques alors que j'ai payé tous mes loyers du 23 mars 2012 au 9 avril 2014.rnrnJ'ai quitté effectivement le logement le 27 mars 2014 mais il m'a fait payé la difference jusqu'au 9 avril 2014:97,50euros deduits sur le champs lors de l'état des lieux de depart de ma caution(mention figurant sur le constat amiable des lieux),à noter qu'il m'a demande préalablement de lui envoyer mon preavis de depart par courrier simple sans rar.(un mois de preavis)rnrnmon logement avait un ancien compteur mécanique et non un compteur électrique,à savoir que tout était électrique dans le studio,chauffage et eau chaude,j'ai donc eu d'enormes factures d'electricite meme sans chauffer(été),je lui ai demande lors de l'occupation du logement d'y mettre un compteur électrique mais il s'y est refusé,est-ce legal?rnrnde plus:il m'a ,au cours de l'occupation du logement demande à de nombreuses reprises des regulations de charges locatives liée à la consommation d'eau?,la derniere etant de 40 e(deduite de ma caution) et ce sans justificatifs de sa part.rnrn-j'ai payé integralement le premier loyer et la caution,il a garde le trop percu de l'allocation logement qui lui a été versé en mai(254e),est-ce legal?rnrnapres avoir quitte mon logement il a refuse de me redonner le restant de ma caution sans aucun justificatifs de sa part,alors que j'ai grandement besoin de cet argent.rnrnsvp,pourriez-vous m'eclairer sur la façon de rediger la lettre et quels sont les textes de lois qu'il faut citer?je n'en peux plus,merci

Par **annanas**, le **24/09/2014** à **14:14**

pardon pour les fautes de frappes et d'orthographe...